

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

mardi 16 novembre 2021 à 18h00 - Présentiel et à distance (ZOOM)

Compte-rendu

→ Approbation à l'unanimité de la tenue de la séance en présentiel (Hôtel de Ville, salle des délibérations) et en distanciel (Zoom)

RENOUVELLEMENT
DE LA DSP DU
RESEAU DE CHALEUR
RESPORT SUR LE
CHOIX DU MODE DE
GESTION DE LA
FUTURE DSP

Présentation du contexte actuel et de la future délégation de service public.

Au vu d'une part de la forte technicité de cette concession, nécessitant des compétences n'existant aujourd'hui pas au sein des services municipaux et qui généreraient un coût excessif s'ils devaient être internalisés ; et d'autre part du montant significatif d'investissements requis qui grèveraient lourdement la capacité de la Ville à investir sur ses autres priorités s'ils devaient être assumés en direct, il est proposé de relancer un contrat de concession.

L'intérêt d'une DSP sont multiples : * un volume d'investissement fort

- * un moyen pour la ville de ne pas supporter le risque et de la partager avec le délégataire
- * une vraie expérience du délégataire
- * un volume important de gestion pour les habitants

Il est proposé de réaliser un groupement de commandes pour le choix du concessionnaire, avec d'autres communes de l'agglomération chambérienne, notamment La Motte-Servolex.

La durée probable de la future concession sera de 25 ans, avec une enveloppe financière d'environ 450 M €.

A noter que la Ville dispose d'une importante ingénierie (interne et externe) pour le contrôle et renouvellement de cette DSP.

Les différents objectifs de la future concession seront les suivants : un développement du réseau, l'utilisation d'énergies renouvelables et l'optimisation des performances.

		Par ailleurs, le chauffage urbain est un vrai enjeu national. Il s'agit d'une réelle opportunité pour densifier et étendre le réseau pour la ville et les communes voisines. Les étapes suivantes consisteront par une validation en commission de délégation de service public (CDSP), puis un passage en conseil municipal, pour l'attribution de la future DSP. Ni opposition, ni abstention, le rapport est adopté à l'unanimité.		
2	EXAMEN DES RAPPORTS ANNUELS 2020 DES CONTRATS DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC	RESTAURATION SCOLAIRE ET MUNICIPALE: SODEXO	Présentation du contexte actuel et réponses apportées aux sollicitations des usagers. * Il se pose la question de la qualité gustative des produits proposés en restauration scolaire : les produits proposés sont issus à 30% de productions BIO et de 70% d'approvisionnements locaux, sans produits transformés ni étrangers. Il est néanmoins précisé que la question de la qualité des produits demeure subjective. Lors de la reprise des cours, la période fut difficile avec le service de menus froids. Il est à noter un impact sur le volume de commande de la filière locale par la ville (vrai travail de fond sur les approvisionnements) et d'une difficulté pour augmenter les parts de BIO. Il est à souligner une réelle importance des « commissions MENU » afin que Sodexo puisse apporter des améliorations aux menus proposés. => Il est demandé à Sodexo de ne pas mettre en évidence dans ses documents les noms des impayés.	
		CHAUFFAGE URBAIN : SCDC	Il s'agit du 5° réseau de chaleur de France, avec un taux d'ENR à 70%. La DSP prend fin en août 2024. Un audit a été réalisé en 2018, où il a été acté de réaliser des travaux supplémentaires pour près de 6 M € d'ici la fin de la DSP. Les travaux ont été retardés mais rattrapés en 2021. Il est à noter une meilleure lisibilité de l'activité. Présentation du mode d'exploitation. L'hiver 2020 a été moins rigoureux que l'année précédente. Malgré le contexte (COVID), une continuité de service a été assurée avec les abonnés, malgré des risques pendant la période. Il est à préciser qu'il n'existe aucune corrélation entre le prix acheté par SCDC concernant le gaz et le client. En effet, pour ce dernier, le prix est fixé selon un index INSEE sur l'évolution du gaz. Il existe cependant une stabilité du prix assez nette. Une demande est faite sur plus de visibilité sur l'approvisionnement en biomasse (coupes raisonnées). Des visites périodiques de la chaufferie sont effectuées ainsi que des journées portes-ouvertes.	

STATIONNEMENT EN OUVRAGE: PALAIS DE JUSTICE: INDIGO	Il s'agit d'une « petite DSP », concernant l'exploitation du parking du Palais de Justice, avec la présence de 3 ETP. 1% des recettes sont versées à la ville. Malgré la crise, les abonnements ont été principalement conservés (-30% d'abonnés pendant la crise ; 380 abonnés en moyenne en stationnement). Il n'existe plus à ce jour de liste d'attente pour des demandes d'abonnements. Le stationnement a été maintenu pendant le confinement, peu de chômage partiel à noter. Le délégataire a détaillé les travaux de maintenance effectués.
STATIONNEMENT EN OUVRAGE ET ENCLOS : Q PARK	Cette DSP concerne le reste des parkings, en dehors du Palais de Justice. Elle a été attribuée pour 30 ans (jusqu'en 2047), mais sera prolongée par avenants. 9 ETP sont employés pour cette exploitation. Il s'agit de la 2 ^e année d'exploitation. Différents évènements ont marqué cette DSP: la crise sanitaire, les manifestations autour du parking RAVET. La crise a eu un impact faible pour les abonnés, avec un maintien de l'activité. Concernant les employés, il a été décidé une prise de congés de mars à fin mai avec un roulement afin d'assurer une continuité de service pour limiter les aides de l'État. Le chiffre d'affaires a diminué de 24%, avec des investissements d'environ 12 M € pour 2020 (27 M € cumulé à ce jour). Des précisions sont apportées sur les écarts au décompte contradictoire, à améliorer pour la suite. Les tarifs pratiqués sont identiques à INDIGO, conformément à la délibération de la ville adoptée en 2017. Un avenant en 2020 a été adopté afin d'annuler la redevance pour cette année.
STATIONNEMENT SUR VOIRIE: EFFIA	Il s'agit d'une régie intéressée, pour 6 ans qui prendra fin le 1 ^{er} janvier 2024. Un impact fort est à noter pendant la crise sanitaire (gratuité, pause méridienne). Concernant les forfaits post-stationnement, les recours par les usagers ont augmenté, mais ces demandes ont principalement été rejetées. Les réclamations sont majoritairement administratives (problème de carte grise en raison du changement de propriétaire du véhicule). Le contrôle effectué par les agents est qualitatif. Il serait intéressant de disposer de davantage des données sur la gratuité de la pause méridienne.

POMPES FUNEBRI : SAEML POMPE FUNEBRES DE CHAMBERY ET DE COMMUNES ASSOCIEES (PFCCA)	Des filiales et des entreprises familiales ont été reprises, notamment en Maurienne pour avoir sur ce secteur une qualité de service identique à la Ville et protéger les usagers de la bausse de prix significatives en cas de reprise par un grand groupe.
Concession d'amenagement SPL 2040	La SPL est détenue par 55% par la ville et 45 % par CGLE. La Ville a participé à hauteur de 2,5 M€ entre 2019 et 2020. Son activité concerne l'aménagement de la ZAC VETROTEX. Il est à noter que la SPL ne peut agir qu'à travers le contrat de concession. L'année 2020 est une réelle année d'activité, avec la réalisation de travaux, notamment des aménagements de voirie et la démolition de la Halle A, pour la maîtrise foncière de la ZAC. Des travaux préparatoires ont également été réalisés pour la pause de la passerelle. 6 promoteurs sont actuellement investis au sein de la ZAC. Des travaux sont en cours pour plus de mixité sociale. Des négociations ont été effectuées avec les promoteurs pour adapter la programmation. La maison de retraite est un macro-lot qui appartient au programme de la ZAC.
Concession D'AMENAGEMEN Nord des Combi : CRISTAL HABITAT	
Fourriere automobile : Chambery Depannage	Il s'agit d'une DSP qui prendra fin le 24 novembre 2021. Le choix du mode de gestion (concession) a été acté lors de la précédente CCSPL et celle-ci a été attribuée lors du conseil municipal du 8 novembre dernier. L'activité de fourrière automobile représente 27% de son chiffre d'affaires, où sont reversés 70 k € à la ville chaque année. Il est à noter que cette entreprise est la seule adaptée à cette activité dans la Combe de Savoie.

FOURRIERE
ANIMALE:
ASSOCIATION
SAVOISIENNE DE
PROTECTION
ANIMALE

Il s'agit d'une obligation pour les communes d'effectuer une garde des chats et chiens errants.

C'est une concession avec un résultat déficitaire.

Il est toutefois à noter qu'il existe une réelle recherche sur la diversification de l'activité, par un renouvellement au sein de l'équipe afin d'être plus dynamique.

Il y a un vrai effort sur le mécénat et la recherche de subventions publiques plus élargies que la seule commune de Chambéry, sur laquelle la Ville apporte déjà son soutien

→Il est demandé à chaque délégataire de préciser les répercussions des aides de l'État en raison de la crise sanitaire sur son activité.

Martin Noblecourt

Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux